

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à **M. Max GUILLO**n de bien vouloir assurer le secrétariat et donner lecture du compte rendu du conseil du 15 avril 2008, adopté à l'unanimité des présents à cette séance.

Madame LEGROS regrette toutefois que ce compte rendu n'ait pas été adressé aux conseillers.

1° ELECTIONS SENATORIALES DU 21 SEPTEMBRE 2008 – Elections des délégués et de leurs suppléants.

Le mandat des sénateurs élus le 27 septembre 1998 arrivera à expiration le 1^{er} octobre 2008. La date des élections sénatoriales a été fixée au 21 septembre 2008. Au total, 114 sièges sont à pourvoir. La date de désignation des délégués et de leurs suppléants a été fixée au vendredi 27 juin 2008.

Pour les conseils municipaux composés de 27 à 29 membres, il convient d'élire 15 délégués et 5 suppléants.

Les candidats :

Désignation des délégués : Dans les communes de moins de 9 000 h, les délégués sont élus parmi les conseillers municipaux de la commune concernée.

Election des suppléants : Dans les communes de 3 500 h à 9 000 h, les suppléants sont élus parmi les conseillers municipaux et les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Les députés, les conseillers régionaux et les conseillers généraux qui sont membres de droit du collège sénatorial ne peuvent être désignés par les conseils municipaux.

Mode de scrutin :

Dans les communes de plus de 3 500h, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste, selon le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Aucune disposition n'impose que les candidats aux fonctions de délégués ou de suppléant soient présents au moment de leur élection.

Déclaration de candidature :

Dans les communes de plus de 3 500h les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste.

Aucune disposition n'impose l'alternance d'un homme et d'une femme, ni un nombre égal d'hommes et de femmes.

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit contenir les mentions suivantes :

- le titre de la liste présentée
- les nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats

Les listes de candidats peuvent être remises au président du bureau électoral (maire ou son remplaçant) par tout conseiller municipal ou groupe de conseillers. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, télécopie ou messagerie électronique n'est admis. Le plus souvent, le dépôt d'une liste de candidats sera matérialisé par le dépôt de bulletins de vote comprenant les mentions indiquées ci-dessus.

Composition du bureau électoral :

Le bureau électoral, est constitué dès l'ouverture du scrutin et comprend :

- le maire ou son remplaçant, président
- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Pouvoir :

Un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner à un autre conseiller municipal de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Chaque conseiller municipal ne peut être titulaire que d'un seul pouvoir.

Déroulement du vote :

Le vote se fait sans débat au scrutin secret. La communication du nom des candidats faite par le maire à l'ouverture de la séance ne constitue pas un débat.

Des enveloppes seront mises à la disposition des électeurs.

Pendant toute la durée du vote le procès verbal est tenu à la disposition des membres du bureau et des conseillers municipaux qui peuvent y mentionner des observations ou réclamations.

Dans les communes de 3 500h et plus, la proclamation de l'élection des délégués et des suppléants se fait de façon distincte dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus par chaque liste et, pour chacune d'entre elles, dans l'ordre de présentation des candidats

Nombre de votants : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

Liste AUBUSSON AVENIR : 3 voix → 1 titulaire

Liste présentée par M. MOINE : 22 voix → 14 titulaires → 5 suppléants

2° Rapport de la Chambre Régional des Comptes

Le 23 avril dernier, Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes du Limousin a adressé au Maire le rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune d'Aubusson. Conformément aux textes en vigueur, ce rapport doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour du prochain conseil suivant la réception de ce document et donner lieu à débat.

M. le Maire n'est pas insatisfait de ce rapport qui souligne la diminution notable de l'endettement de la commune comme il l'avait indiqué durant la campagne électorale. Toutefois, la situation financière reste fragile et la poursuite des efforts doit être maintenue.

La capacité d'autofinancement (CAF) de la commune montre l'amélioration des marges de manœuvre financière passant ainsi de - 40 k€ en 2002 à - 7 k€ en 2003 pour retrouver une valeur positive en :

- 2004 258 k€
- 2005 218 k€
- 2006 104 k€

La Chambre invite à poursuivre et conseille une mise en place de tableaux de bord pour faire le bilan des opérations d'implantation industrielle ou commerciale.

Mme LEGROS n'a pas la même lecture de ce rapport. Les résultats ne traduisent pas une bonne gestion, mais un transfert de charges à la communauté de communes. La fragilité de la situation est soulignée, comme l'emprunt sur 50 ans dont le remboursement représentera 2 fois ½ le capital initial de 305 000 €. Avec les frais financiers, la commune aura remboursé 825 000 € sur 50 ans, soit l'espace de deux générations, pour des investissements concernant la voirie (durée de vie 10 ans), et l'éclairage public. En conclusion, le désendettement n'est pas si important, et les zones d'activités n'ont pas de suivi, mais la commune s'engage à le faire. **Mme LEGROS** souligne que la municipalité n'a pas de plan à long terme, pas d'investissements structurants ou de rapports, générant des recettes.

Pour **M. le Maire**, **Mme LEGROS** sort des énormités ! La municipalité a rendu de la fiscalité aux aubussonnais, contrairement à ce qu'a fait St Avit de Tardes quand Mme LEGROS en était le maire. L'emprunt sur 50 ans représente 5 % du montant total des emprunts de la commune qui s'aligne sur les pratiques de l'Etat pour la durée. Le Contrat de Pôle Structurant, le Contrat de Pays, contiennent des projets structurant pour la commune. Le désendettement est enfin réalisé et des travaux comme le Pôle Enfance, la station d'épuration sont conduits à leur terme.

Pour **Mme CANOVA**, il n'y a pas de création, mais des transferts dans le cadre du Pôle Enfance.

M. le Maire estime que la commune agit en fonction de ses capacités contributives. Les précédents rapports de la CRC, plus critiques sur la gestion de la ville, sont tenus à la disposition des conseillers qui voudraient à en prendre connaissance. Il persiste, ce rapport est un bon rapport.

Pour **Mme LEGROS**, les prédécesseurs de M. Moine avaient plus investi. « C'est faux » rétorque le Maire.

M. RAPINAT note que les transferts de charges ont été compensés par la baisse des 4 taxes. La commune est arrivée à un autofinancement net positif, les produits et recettes ont augmenté. Il fournira le montant exact des investissements réalisés pour prouver qu'ils étaient notables pendant cette période.

Mme LEGROS revient sur le dernier paragraphe concernant le site SALLANDROUZE qui n'a donc pas été acquis par la commune, mais que le maire avait donné pour 1 € symbolique à la communauté de communes afin de pouvoir réaliser sa nouvelle piscine.

M. le Maire rappelle que le département ayant revu les travaux d'extension du musée, le projet « Sallandrouze » a été abandonné.

Mme LEGROS souligne toutefois qu'il était prématuré de proposer un terrain, sans discussion préalable devant le conseil municipal.

M. le Maire clôt la discussion sur le sujet.

3° Adoption des tarifs du CLSH – Rapporteur D. RAPINAT

M. le Rapporteur demande au conseil de délibérer sur les propositions de tarifs du CLSH pour l'été 2008 :

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS ANNEE 2008

SEMAINE DU 14 JUILLET (4 jours)

SEMAINE DU 15 AOUT (4 jours)

	Quotient familial 0 à 610 €	Quotient familial 611 à 765 €	Quotient familial > 765 €
Tarifs	26,80 €	30,60 €	42,20 €
Avec Pass Temps Libre	12,00 €		

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS ANNEE 2008

SEMAINE COMPLETE

	Quotient familial 0 à 610 €	Quotient familial 611 à 765 €	Quotient familial > 765 €
Tarifs	33,50 €	38,20 €	52,80 €
Avec pass temps libre	15.00 €		

- du 15 au 18 juillet : Camping à UZERCHE (19) - (10/13 ans) Tarif semaine + 40 €
- du 20 au 22 août : Camping à LA NAUTE (23) - (8/12 ans) Tarif semaine + 35 €

M. le Maire précise que les tarifs augmentent de 1.37 % sur 2007, et **M. RAPINAT** que le Pass temps libre remplace les anciens « bons de vacances » de la CAF.

Vote unanimité

4) Garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPDHLM – Rapporteur D. RAPINAT

M. le Maire précise que l'OPDHLM est devenu CREUSALIS.

L'Office a informé la Municipalité de son intention de réhabiliter 81 logements à la Croix-Blanche. Ces travaux sont financés à l'aide de subventions de l'Etat, de la Région et du Conseil Général ainsi que par un prêt complémentaire à la PALULOS d'un montant de 840 000€ contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'Office demande l'octroi de la garantie d'emprunt de la commune pour cet emprunt.

Sur une question de M. LE BIHAN, Monsieur le Maire précise que la garantie ne fait pas l'objet d'une provision budgétaire, et que le Conseil Général assure également 50 % de la garantie.

VOTE UNANIMITE

5° Adhésion au syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers – Rapporteur M. LE MAIRE

Le 04 avril 2008, conformément aux préconisations du Plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés et des déchets de l'assainissement de la Creuse, le Conseil Général a décidé d'engager la procédure de création d'un syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse, associant le Département et les Etablissements publics de coopération intercommunal compétents en matière de traitement des déchets ménagers, sur le périmètre de ce plan.

A ce titre, la Communauté de Communes Aubusson-Felletin doit se prononcer sur son adhésion et consulter l'ensemble de ses membres afin de pouvoir délibérer.

Il est donc demandé au conseil de se prononcer sur cette adhésion.

VOTE UNANIMITE

6° Création de postes – Rapporteur D. RAPINAT

Il vous est demandé de procéder à la création de deux postes, à plein temps.

- un poste de rédacteur chef pour la Mairie
- un poste d'agent technique principal pour la Régie des Transports

vote unanimité

7° Transport à la demande : signature d'une convention avec le Conseil Général - Rapporteur M. LE MAIRE

Le Conseil Général vient financièrement en aide aux communes organisatrices de transport dits « à la demande ». La précédente convention, d'une durée de 2 ans, vient à expiration le 31 août 2008. Le Conseil Général nous propose donc d'en signer une nouvelle pour une durée de 7 ans.

Vote unanimité

8° Attribution de subventions complémentaires

Il vous est demandé de vous prononcer sur l'attribution des subventions complémentaires suivantes :

Nom de l'Association	Montant de la Subvention
Association sportive du Lycée Eugène Jamot	200,00 €
Club Aubussonnais de Tir	700,00 €
Club de Danse-libre cours	300,00 €
Entente Football Aubussonnais (6 300 € en 2007)	7 000,00 €
Nautic Club	765,00 €
Rugby Club Aubussonnais	2 700,00 €
Ski Club Aubussonnais	305,00 €
Pétanque Aubussonnaise	800,00 €
Tennis Club Aubussonnais	700,00 €
Vélo Club Aubussonnais	1 900,00 €
les I-Rondelles (nouvelle subvention)	150,00 €
Cadets Sapeurs Pompiers	305,00 €
Société de Chasse	400,00 €
Café Musique l'Autre Scène	2 000,00 €
CINEMA	11 000,00 €
Société Musicale d'Aubusson	600,00 €
Resto du Cœur	305,00 €
Aubusson Accueil	300,00 €
C.O.S de la Mairie	5 400,00 €
UNRPA	680,00 €
Association le Colbert	4000,00 €
TOTAL	40.510,00 €

Vote unanimité

9° - VŒU DE SOUTIEN AU JOURNAL « LA MONTAGNE »

Il vous est demandé d'adopter ce vœu qui a été voté à l'unanimité par l'Assemblée Générale de l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse le 17 mai 2008

« Les Creusois ont appris avec stupéfaction l'annonce de la fermeture de l'agence d'Aubusson de « La Montagne » en septembre prochain.

Nous, Elus de d'Aubusson ne comprenons pas, nous non plus, cette décision, dont nous avons entendu dire par les responsables du journal qu'elle n'est pas dictée par des impératifs économiques. En effet, les ventes du quotidien ont progressé de 6% ces derniers mois.

La décision prise autoritairement par la direction du quotidien nous paraît préjudiciable pour tous, autant pour le journal que pour ses lecteurs.

En effet, la relation de proximité instaurée avec l'agence d'Aubusson permet et facilite les démarches des collectivités et des élus, des commerçants et artisans du bassin de vie, des responsables culturels et associatifs et, bien sûr, de la population. Se rendre à l'agence fait partie des actes de la vie courante, et il y a fort à parier que sa disparition aura également des conséquences économiques pour le journal.

C'est pleins de doutes que nous entendons nous dire que va s'améliorer la proximité, en concentrant les journalistes à Guéret. Nous ne connaissons que trop ce discours, qui accompagne chaque disparition de service, et nous n'oublions pas que La Montagne s'est toujours faite un relais fidèle de nos combats pour éviter que tout ne disparaisse ici. C'est aussi pour cela que nous ressentons douloureusement la fermeture annoncée, qui récompense bien mal la fidélité des lecteurs.

Un journal appartient avant tout à ses lecteurs.

Chacun aura compris que nous ne nous battons pas contre La Montagne, mais pour préserver ce lien tout à la fois si particulier et si fragile qui existe entre le journal et ses lecteurs.

Le conseil municipal d'Aubusson, réuni le 27 Juin 2008, apporte son soutien aux démarches engagées sur le terrain, et considère impératif le maintien de l'agence d'Aubusson du journal La Montage, agence du sud et de l'est de la Creuse. »

M. le Maire rappelle qu'il a déposé une pétition de 1 400 signatures, contre la fermeture de l'agence d'Aubusson, au Directeur des rédactions du groupe Centre France. L'agence fait partie de la vie quotidienne ; la forte mobilisation témoigne de l'émotion et de la colère des lecteurs du bassin d'Aubusson, attachés à ce service de proximité.

Mme LEGROS indique que son groupe n'est pas pour la fermeture de l'agence, mais chaque fois qu'une entreprise ferme à Aubusson, il n'y a pas de vœu du conseil. D'autant que dans ce cas, il n'y aura pas d'emploi supprimé. Aubusson est passée de 6 000 à 4 200 habitants, il aurait fallu s'alerter en amont pour faire venir des nouvelles entreprises et de nouveaux habitants pour ne pas être confronté à la fermeture d'activités. Pour toutes ces raisons, son groupe ne participera pas au vote.

M. le Maire remarque qu'ils seront les seuls élus du département, car le vœu a été adopté à l'unanimité, y compris par le député, lors de l'assemblée des maires et adjoints de la Creuse.

M. PETIT souligne qu'il y a déplacement de personnes de l'agence, les conséquences ne sont pas neutres.

M. le Maire explique que la disparition d'AXELEC ne méritait pas de vœu du conseil, car après le dépôt de bilan de M. DUCELIER père qui a laissé 10 000 euros de dettes à la commune, son fils nouveau promoteur en laisse lui 20 000 !

Mme LEGROS répond qu'elle pensait à CHEVALIER CONSERVATION.

M. le Maire indique qu'il a reçu de M. CHEVALIER une lettre de remerciements pour avoir accepté d'écouter le pré-avis de bail de son entreprise.

M. DIAS insiste sur le caractère spécifique du Journal, qui participe à la vie sociale du territoire. La fonction de l'agence, véritable « service public », ne peut se comparer à une entreprise privée.

Pour **M. le Maire**, Aubusson sera moins bien traitée dans les pages du journal, il suffit de voir la place réservée à l'actualité de LA SOUTERRAINE, où il n'y a pas d'agence locale. Il réfute l'argument consistant à vouloir développer une mission de proximité avec plus d'éloignement, ce qu'il qualifie de logique « oxymoresque ».

Mmes LEGROS, CANOVA, M. LE BIHAN ne prennent pas part au vote.

Vœu adopté à l'unanimité des votants.

Questions diverses

M. DIAS invite le conseil à participer à une réunion prévue le lundi 7 juillet à 18 H – à la mairie, pour la préparation des Etats Généraux de la Jeunesse que la municipalité lancera au mois d'octobre prochain à AUBUSSON. Il s'agit, dans un premier temps, de composer la commission spéciale qui mettra en place et assurera le suivi des EGJ.

M. le Maire propose que la Commission, constituée de 8 délégués du conseil, comprenne 6 conseillers de la majorité et 2 de l'opposition. Il précise que ces travaux aboutiront à la constitution d'un CLSPD.

M. LE BIHAN demande si le conseil municipal a adopté un vœu pour le maintien du Tribunal d'Instance d'Aubusson.

M. le Maire répond que, par l'intermédiaire de l'association des Petites Villes de France, une saisine du Conseil d'Etat est en cours. La procédure est donc actuellement pendante devant cette instance.

M. LE BIHAN demande communication de la requête et indique que le TI va fermer de façon anticipée à la fin de l'année.

M. le Maire lui répond favorablement et indique que lundi le Conseil Général reçoit les services de l'Etat, une question sera posée sur cette affaire.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H